Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros
Siège social : 67 rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes
542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 25 février 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL n°923

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 14h00, les administrateurs de la société ENGIE se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, 67 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Étaient présents ou réputés présents :
M. Jean-Pierre CLAMADIEU, Président
Mme Catherine MACGREGOR, Administratrice, Directrice Générale (en Teams)
M. Christophe AGOGUÉ, Administrateur
M. Fabrice BRÉGIER, Administrateur,
Mme Marie-Claire DAVEU, Administratrice
M. Patrice DURAND, Administrateur
Mme Céline FORNARO, Administratrice,
M. Michel GIANNUZZI, Administrateur
M. Yoan KOSNAR, Administrateur
M. Ross McINNES, Administrateur
Mme Lucie MUNIESA, Administratrice
Mme Marie-José NADEAU, Administratrice
Mme Magali VIOT, Administratrice

Mme Sophie MOURLON, Commissaire du gouvernement

M. Sabri BELHACHMI, Représentant du Comité social et économique central

Était absent :
M. Gildas GOUVAZE, Administrateur

Assistaient :
M. Pierre-François RIOLACCI, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, ESG et des Achats (en Teams)
Mme Julia MARIS, Directrice Générale Adjointe et Secrétaire Générale

Mme Mathilde BRABANT, Secrétaire du Conseil d'administration

Ont participé à une partie de la séance :
M. Thierry SAEGEMAN pour le point Santé Sécurité
Mmes Sarak KOKOT et Laurence DUBOIS en qualité de Commissaires aux comptes et M. Julien MACHILLOT et Delphine DESHAYES pour le point Comptes 2025 et pour le point Guidance
M. Jean-Sébastien BLANC pour le point Rémunération

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Jean-Pierre CLAMADIEU.

* *
*

.....

Gouvernance et Assemblée Générale Mixte des actionnaires
Présentation : Julia Maris
Support : Documents joint au dossier

.....

- **Modification statutaire - Décret "e-convocation"**

.....

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, prenant acte des travaux du CNRG s'agissant de la mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires introduites par le décret n°2026-94 du 13 février 2026, décide de modifier le second paragraphe de l'article 20.2 des statuts, comme suit :

Ancienne rédaction	***Nouvelle rédaction***
20.2. […] Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à ***l'enregistrement comptable*** *des titres au nom de l'actionnaire* ***au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris****, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*	*20.2. […] Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à* ***l'inscription en comptes*** *des titres au nom de l'actionnaire* ***ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les délais et conditions prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur****, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

Cette décision est appelée à être ratifiée par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

.....

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 25.

Certifié conforme,
Le Secrétaire du Conseil d'administration,

Mathilde BRABANT